

leur place, et non des moindres: le Zaïre, l'Algérie, le Maroc, le Congo, la Suisse, etc. Des hommes ou des institutions de ces pays participent pourtant à diverses organisations francophones non gouvernementales mais il s'agit là de choix qui n'engagent pas les États comme tels et qui n'ont pas le caractère «militant» prêté par certains à une éventuelle adhésion à ce qui est vu comme l'expression politique de la francophonie. Soulignons ici que parmi beaucoup de facteurs de réserve ou de refus, provisoire peut-être, le vocable même de «francophonie» occupe une place non négligeable. Il est perçu dans plusieurs milieux, tant de ces pays que d'autres, à la fois comme une étiquette, comme une affirmation, voire comme l'expression d'une doctrine et l'adhésion à un «bloc» politico-culturel.

Cette situation est d'autant plus curieuse que nulle part dans les statuts de l'Agence, il n'est fait mention de «francophonie» et que la défense ou le rayonnement de la langue française ne figurent pas parmi les objectifs de l'organisation. Aussi, arrive-t-il à certains animateurs des institutions francophones de lorgner avec envie du côté du Commonwealth et de vouloir lui faire certains emprunts: conférence des chefs d'État, conférences spécialisées de ministres, etc., oubliant peut-être les différences fondamentales qui ont marqué l'origine du Commonwealth et celle de l'Agence de Coopération. Il peut d'ailleurs sembler paradoxal que le Commonwealth, institution d'abord essentiellement politique, issue directement de l'empire britannique, ait pu sans mal conserver presque tous ses membres (à deux ou trois exceptions près: la Birmanie, l'Eire, l'Union sud-africaine) alors qu'une entreprise de coopération culturelle et technique, donc moins «compromettante», rencontre ici et là de fortes réserves. On a lieu d'espérer que celles-ci seront levées avec le temps mais il est fort douteux qu'il suffise pour cela d'imiter plus ou moins heureusement les structures et les mécanismes du Commonwealth, né dans un tout autre contexte et pour d'autres fins.

En plus de l'Agence de Coopération, il existe encore quelques organisations gouvernementales francophones à vocation internationale ou régionale, selon le cas. Il y a d'abord les conférences ministérielles, deux actuellement, savoir celle des ministres de l'Éducation des pays de langue française et celle des ministres de la Jeunesse et des Sports: la première fut, dans un premier temps, purement franco-africaine et s'est progressivement élargie à partir de 1969 au Québec, puis au Canada-Québec, à la Belgique, aux pays

d'Afrique ex-belge et à Haïti; la seconde eut, dès sa fondation (1970) une vocation pleinement francophone. Dans le cadre strictement africain, il y a le CAMES (Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur) qui reçoit le soutien technique et financier de certains pays francophones d'Occident. Il y a également, sur un autre plan, l'OCAM (Organisation commune africaine et mauricienne) et ses institutions spécialisées qui réunissent pour des fins très larges de coopération africaine la majorité des pays d'Afrique noire francophone. Mentionnons encore le Conseil de l'Entente qui réunit pour des fins de coopération politique, économique et technique cinq pays francophones de l'Ouest africain. Et, dans le cadre France-Afrique noire, les conférences techniques annuelles des ministres des Finances de la zone francs, ainsi que certaines réunions «au sommet» qui semblent devoir s'institutionnaliser (Paris, 73; Bengui, 75).

### Une solidarité affirmée

Où en est, après une quinzaine d'années, ce qu'il faut bien appeler (d'un terme peut-être malheureux mais fort commode et passé dans le vocabulaire courant) la francophonie? Que représente-t-elle? Quelles promesses peut-elle porter et à quel prix, à quelles conditions?

Laissons les calculs vains et un peu ridicules de ceux qui s'évertuent à déterminer au millième près le nombre de francophones dans le monde, les réponses, toutes discutables, variant selon les critères retenus entre 60 et 250 millions! Si la francophonie n'était que l'addition formelle de ses locuteurs, elle ne signifierait pas grand-chose.

La francophonie, c'est d'abord l'expression d'une solidarité, c'est ensuite le sentiment que la langue française aujourd'hui est particulièrement apte à favoriser le véritable dialogue des cultures (qui est l'une des plus hautes exigences de l'époque et la promesse d'un nouvel humanisme), c'est enfin la recherche d'une forme originale de coopération, nullement exclusive des autres et des plus anciennes formes, beaucoup plus modeste que la plupart de celles-ci dans ses moyens mais apportant une note singulière et nécessaire. La ferveur des premières années, un certain idéalisme et peut-être certaines illusions sont retombés ou se sont atténués au bénéfice d'un regard plus lucide et d'une action plus réaliste.

La «francophonie» n'est ni une croisade, ni une nostalgie, ni un univers clos. Elle s'efforce de développer dans un ensemble qui reste à taille humaine, la circulation des hommes, des œuvres, des idées,